



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Melun, 03/02/2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de la charte du nouveau réseau de proximité des finances publiques

Mercredi 1er février 2023, Lionel Beffre, Préfet de Seine-et-Marne, Isabelle Roux-Trescases, Directrice départementale des Finances publiques et Guy Geoffroy, président de l'association des maires de France du département ont signé la charte du nouveau réseau de proximité (NRP) des finances publiques.

Ce nouveau réseau de proximité des finances publiques en Seine-et-Marne vise trois objectifs :

- L'efficacité des services des finances publiques, par un traitement rapide l'ensemble des dossiers ;
- Le développement de l'accompagnement et du conseil aux collectivités locales avec la mise en place de conseillers aux décideurs locaux au sein des territoires ;
- La qualité du service public et, dans un contexte de fort développement du numérique et de modernisation des procédures, l'accompagnement des particuliers et l'augmentation des points d'accueil, en prenant également appui sur les partenariats avec les France services. Ainsi, la Direction Départementale des Finances publiques (DDFiP) compte désormais 46 points de contact (répartis entre les centres des finances publiques et les 34 structures France Services) où sont proposés les services à destination des usagers et des points de paiement chez les 259 buralistes.

Le NRP a également pour ambition de renforcer le service aux collectivités locales et l'accompagnement des élus, notamment pour les collectivités les plus petites ou les plus fragiles avec l'appui des Services de Gestion Comptables et les Conseillers aux décideurs locaux

Afin de renforcer le dialogue avec les collectivités locales, la mise en œuvre de cette charte fait l'objet d'un comité de suivi annuel réuni par la DDFiP, associant un représentant du préfet, huit maires désignés par l'association des maires de France du département de Seine-et-Marne, en lien avec l'association des maires ruraux du département, et une personnalité qualifiée.

Les signataires se sont félicités de l'aboutissement de cette démarche, résultat d'un travail concerté entre services de l'État et élus locaux et d'échanges fructueux.

**Cabinet du Préfet
Service départemental
de la communication interministérielle**
Mél : pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr
www.seine-et-marne.gouv.fr

**Direction des Finances Publiques
de Seine-et-Marne**
Mél : agnes.renard@dgifp.finances.gouv.fr